



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

enseignants

Question écrite n° 19190

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur la formation continue des enseignants. On constate cette année une diminution des moyens alloués à la formation des enseignants, avec des annulations de stages. Il lui demande quelles sont ses intentions dans ce domaine, concernant le niveau des crédits.

Texte de la réponse

La formation continue des enseignants s'inspire de quelques principes simples et dégage clairement des priorités, l'accumulation de préoccupations diverses et d'inégale importance ayant souvent nui à son efficacité. En ce sens, la diminution des crédits qui sont alloués (au chapitre 37-20, art. 10 et 30) au titre de l'année 2003 doit conduire les responsables académiques à recentrer les plans académiques et départementaux de formation continue des personnels sur l'essentiel, à savoir la prévention de l'illettrisme, l'accompagnement des nouveaux programmes dans le premier comme dans le second degré, la scolarisation des élèves en situation de handicap ou en grave difficulté scolaire, l'alternance au collège. L'accompagnement à l'entrée dans le métier des enseignants nouvellement nommés incite également à repenser depuis la rentrée scolaire 2002-2003 les dispositifs de formation des enseignants et à cibler mieux les objectifs de la politique académique de formation. En outre, le développement des plans de formation d'établissement et d'école est notable, et cette évolution dans les pratiques de la formation continue des enseignants permet de limiter en partie les frais de déplacement. Enfin, la mise à disposition d'une nouvelle application nationale de pilotage et gestion de la formation des enseignants dans les académies doit améliorer à terme l'ensemble de la gestion financière puisqu'elle autorise un meilleur suivi des dépenses.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19190

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 juin 2003, page 4188

Réponse publiée le : 24 novembre 2003, page 9014